

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Date de création : 02/11/2020
Date de première publication : 02/11/2020
Date de version publiée : 02/11/2020

TABLEAU RÉCAPITULATIF

<u>Jusqu'au</u> <u>31/12/2020</u>		Secteur bénéficiant du taux majoré	Secteur taux normal
Activité partielle de droit commun	<i>Indemnité horaire versée au salarié</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute de référence sans plafond</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute de référence sans plafond</i>
	<i>Allocation horaire versée à l'employeur</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute de référence dans la limite de 4,5 SMIC</i>	<i>60% de la rémunération horaire brute de référence dans la limite de 4,5 SMIC</i>
APLD	<i>Indemnité horaire versée au salarié</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute de référence dans la limite de 4,5 SMIC</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute dans la limite de 4,5 SMIC</i>
	<i>Allocation horaire versée à l'employeur</i>	<i>70% de la rémunération horaire brute de référence dans la limite de 4,5 SMIC</i>	<i>60% de la rémunération horaire brute de référence dans la limite de 4,5 SMIC</i>